



# Pôle Ressources Handicap 45

Rapport d'activités 2023

pour l'inclusion des enfants  
en situation de handicap dans  
des structures non spécialisées

[www.prh45.fr](http://www.prh45.fr)



## Table des matières

<b>1. Missions du Pôle Ressources Handicap 45</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Organisation et fonctionnement</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Mise en œuvre des accompagnements</b> .....	<b>3</b>
3.1 Accompagnement des usagers .....	
3.1.1 Identification de la demande	
3.2 Accompagnement des partenaires	
3.3 Quelques chiffres	
<b>4. Territoire et population</b>	
4.1 Tranche d'âge	
4.2 Cartographie	
4.3 Type de structure	
<b>5. Évaluation du dispositif</b>	
<b>6. Perspectives</b>	

## **1. Mission du Pôle Ressources Handicap 45**

Le Pôle Ressources Handicap 45 est un dispositif qui a pour mission l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des structures de droit commun (en accueil de loisirs, sur les temps périscolaires, dans les structures petite enfance, auprès d'assistante maternelle, au sein de club sportif et de colonie de vacances). Celui-ci répond à des besoins présents sur l'ensemble du département du Loiret pour la tranche d'âge 0-17 ans. Avec ou sans notification MDPH attribuée à l'enfant, les professionnels et les familles peuvent bénéficier de cet accompagnement

Le PRH45 accompagne les familles dans leur démarche, et grâce à une connaissance du territoire, il les guide vers les partenaires les plus adaptés à leur situation. Il a pour mission d'intervenir auprès des professionnels petite enfance, enfance et jeunesse afin de les sensibiliser au handicap (en deux temps : une partie théorique et une partie présentation des outils existants).

Le PRH propose également des malles pédagogiques personnalisées suivant la demande des professionnels (matériel sensoriel, time-timer, casque anti-bruit, création de pictogrammes, etc...). Nous avons conçu des malles par tranche d'âges type « mallette de retour au calme ».

Notre dispositif propose et met en place un projet d'accueil permettant de recueillir les besoins de l'enfant. Il retrace ses capacités et ses difficultés de façon à ce que les professionnels puissent avoir un support garantissant son accueil. Celui-ci est construit avec les parents, les professionnels en la présence du PRH45 pour ensuite être réutilisé, si besoin, pour réévaluer à mi-parcours.

## **2. Organisation et fonctionnement**

Le Pôle Ressources Handicap 45 est un dispositif porté par deux associations que sont l'Adapei 45 et les PEP 45. Dans ce cadre, un GCSMS a été créé afin de permettre d'identifier une entité juridique portant le Pôle Ressources Handicap 45. Le GCSMS Handi'Ressources 45 a donc été créé le 12 février 2020.

En 2022, le PRH a connu une forte baisse d'activité du fait du départ des deux professionnelles, l'une salariée de l'Adapei 45 et l'autre, salariée des PEP 45.

Les deux associations ont ainsi redéfini la stratégie du pilotage du dispositif permettant une meilleure déclinaison opérationnelle.

Dans ce contexte, les missions des deux associations ont été définies de la manière suivante :

L'association PEP 45 assure toute la partie communication (site internet, supports de communication etc..). Cette mission est assurée par le chargé de communication.

L'Adapei 45 qui assure le déploiement du projet sur le terrain. Deux professionnels travailleurs sociaux à temps plein assurent cette mission (accompagnement des personnes et des partenaires).

Des temps de travail entre les deux associations sont organisés plusieurs fois dans l'année et permettent le suivi du déploiement du projet et la co-construction des objectifs du PRH, et d'en assurer un suivi continu.

Des instances de pilotage sont également prévues et permettent le suivi du déploiement des actions et des objectifs du PRH.

Le déploiement des actions a pu reprendre en juillet 2023 et a permis de recréer du lien avec les partenaires du territoire et les familles en demande d'accompagnement.

### 3. Mise en œuvre des accompagnements

#### 3.1 Accompagnement des usagers

##### 3.1.1 Identification de la demande

Lors d'une première sollicitation nous cherchons à savoir quelle est la demande, si elle émane de la famille ou d'un professionnel. Il y a également une prise d'informations : l'âge de l'enfant, le lieu de résidence, la difficulté ou le handicap décelé, et s'il y a un dossier MDPH (le but étant de savoir si l'enfant paraît dans la liste d'attente ADAPEI).

➤ Demande faite par la famille, le PRH propose :

- Un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde ou dans la mise en contact avec l'accueil de loisirs de la commune (possibilité que le PRH soit présent pour la réalisation du dossier d'inscription).
- Un soutien sur les temps périscolaires (mise en lien par la suite avec les professionnels) : temps en matinée, méridien, et temps du soir.
- Une guidance pour avoir un diagnostic et parfois pour le dossier MDPH (relais auprès des partenaires tels que la Communauté 360, la Plateforme de Coordination et d'orientation 45, les CAMPS, les CMP, etc.)

➤ Recueil des besoins de l'enfant (il permet de proposer une solution cohérente et adaptée).

Par le biais d'un temps de rencontre, le PRH recueille à la fois les difficultés actuelles de l'enfant (si un diagnostic a été posé), ses capacités et les besoins dont il doit bénéficier. Par exemple : ritualisation, mise en place de pictogrammes, planificateur, besoin de retour au calme, etc.)

➤ Mise en lien avec les professionnels

Afin de mettre en place les outils adaptés aux besoins de l'enfant, les éléments transmis par les professionnels sont complémentaires à ceux transmis par la famille.

Par la suite, un temps d'observation est prévu dans le but d'identifier le fonctionnement de l'enfant au sein de l'environnement de la structure.

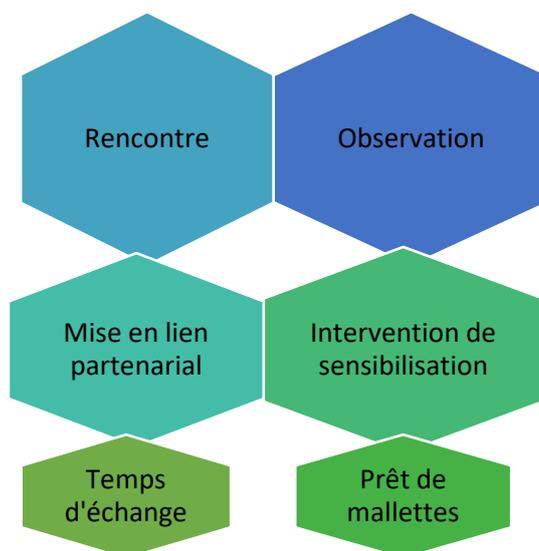
À l'issue de ce temps, une fiche de retour d'observation, sera transmise aux professionnels. Sur cette fiche seront annotés : les éléments observés, les difficultés remarquées ainsi que les propositions d'outils. À la demande de la famille cette fiche leur est également transmise.

Un temps de travail avec les professionnels peut également être convenu afin de travailler sur la création d'outils personnalisés (pictogrammes, planificateur, indicateur de lieux, etc.)

#### 3.2 Accompagnement des partenaires

Lorsqu'une demande est faite par les professionnels nous proposons différentes actions :

- Une rencontre, un échange avec le ou les professionnel(s) de la structure
- Une observation pendant l'accueil, et un retour d'observation aux agents
- De la mise en lien avec les partenaires et les dispositifs voisins
- Une sensibilisation au handicap : en deux parties (théorie, outils)
- Un temps d'échange sur la situation d'un enfant
- Une proposition de prêt de mallette pédagogique (charte de prêt, catalogue disponible)

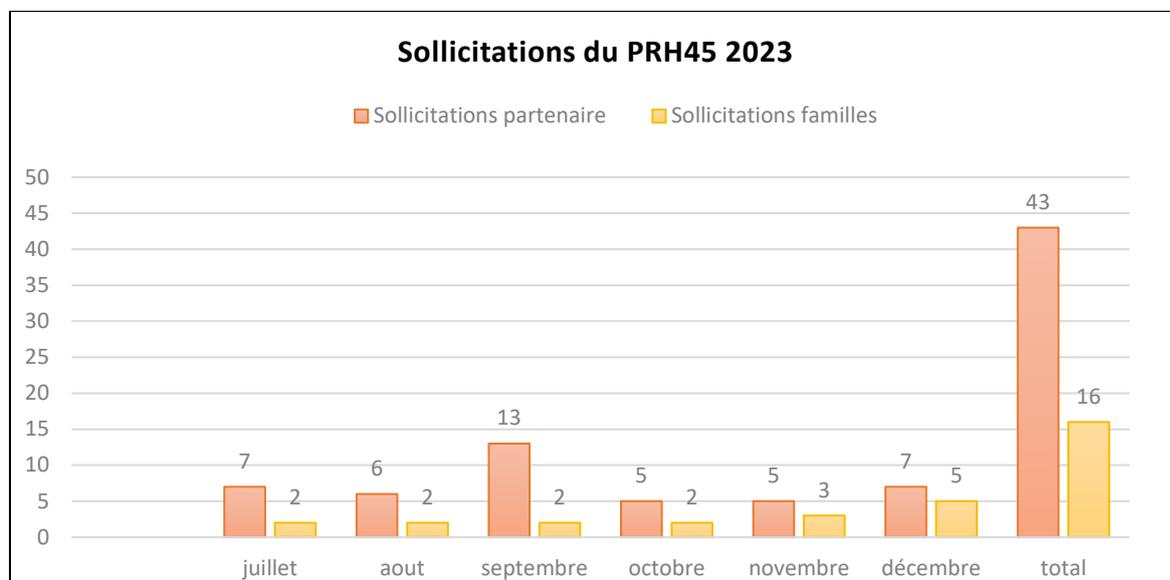


### 3.3 Quelques chiffres

Le PRH n'avait pas d'activité d'octobre 2022 à juillet 2023. Pendant cette fermeture, la secrétaire du service coordination de parcours, a repris l'accueil téléphonique en janvier 2023 et un relais a ensuite été fait sur l'accueil téléphonique par des assistantes sociales. Nous avons comptabilisé environ 30 demandes avant la reprise de juillet 2023.

De juillet 2023 à décembre 2023, le PRH45 a pu réceptionner 59 sollicitations dans lesquelles 43 partenaires et 16 familles ont fait appel à notre dispositif.

En moyenne, sur 5 mois, le nombre de nouvelles sollicitations est de 9,8 soit environ 10 par mois.



**Insérer chiffres visites du site, Facebook (instagram ?)**

Afin de redynamiser le réseau, le PRH45 a rencontré 29 partenaires, il s'agit principalement : de responsables petite enfance, enfance et jeunesse, de dispositifs tels que PCPE, ASTUS, C360, EPE45, ERHR, des CCAS, Réussite éducative, et du Conseil départemental.

Dans ce tableau vous pouvez constater que le PRH45 a participé à deux ESS –équipe de suivi à la scolarisation – dans le cadre d’un accompagnement à proposer au niveau du temps périscolaire et en vue de prévoir un temps d’observation.

Il y a également une journée PRH Région, pendant laquelle les différents PRH de la région se réunissent

<i>Lieu</i>	<i>Structure</i>	<i>Date</i>	<i>Distribution de plaquettes</i>	<i>Distribution d'affiche</i>
ORLEANS	Conseil départemental Chateaubriant	29/08/2023	100	
SAINT JEAN DE LA RUELE	MAIRIE	04/09/2023		
Mardié	Multi accueil et RPE	06/09/2023	x	3
ORLEANS	Mairie	12/09/2023	x	
ORLEANS	CHRO CAMPS	18/09/2023	x	
SAINT JEAN DE BRAYE	PCPE ASTUS	21/09/2023		
SAINT CYR EN VAL	Mairie responsable petite enfance et infirmière	27/09/2023	x	3
FLEURY LES AUBRAIS	CCAS	28/09/2023	x	2
SAINT JEAN DE BRAYE	Réussite Éducative	03/10/2023	x6	version num
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	Mairie service éducation, référent handicap, petite enfance	05/10/2023	x10	x10
ORLEANS	Directeurs ALSH	06/10/2023	x5	
JARGEAU	Conseil départemental EP Fleury	10/10/2023	x15	
SAINT JEAN LE BLANC	UFCV	10/10/2023	x	
LA FERTE SAINT AUBIN	Maison animation sociale et solidarité	11/10/2023	x10	x5
LUCE (28)	PRH28	13/10/2023		
BAULE	Directrices périscolaires	13-nov	x10	
FLEURY LES AUBRAIS	École ESS	21-nov		
SAINT JEAN DE BRAYE	CCAS	22/11/2023	1	
ORLEANS	MDA	23/11/2023		
SAINT JEAN DE BRAYE	C360	24/11/2023		
ORLEANS	APF France	27/11/2023	1	
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	École ESS	27/11/2023		
OLIVET	EPE45	28/11/2023	1	
TOURS	PRH REGION	30/11/2023		
SEMOY	Maire	06/12/2023		
SAINT JEAN DE BRAYE	Art thérapeute	11/12/2023		
SAINT CYR EN VAL	Pôle enfance jeunesse	15/12/2023		
ORLEANS	DRAJES	20/12/2024		
VISIO AMILLY	CAF conseillère territorial + responsable jeunssse	22/12/2023		

afin de partager une journée ensemble et dans un but éventuel de se projeter sur des outils tels qu’une charte commune et un évènement régional.

À ce jour, il y a 18 clôtures d’accompagnements :

Motifs de clôture	Nombre
Des interventions de sensibilisation déjà réalisées	4
Des investigations terminées et arrêtées par le souhait de la famille et ou du partenaire	9
Des sollicitations sans nouvelles de la famille	2
Des demandes occasionnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>- De plaquette du PRH45</li> <li>- De relais de partenaire vers une structure de droit commun</li> <li>- De renseignements sur du matériel spécifique budget communal</li> </ul>	3

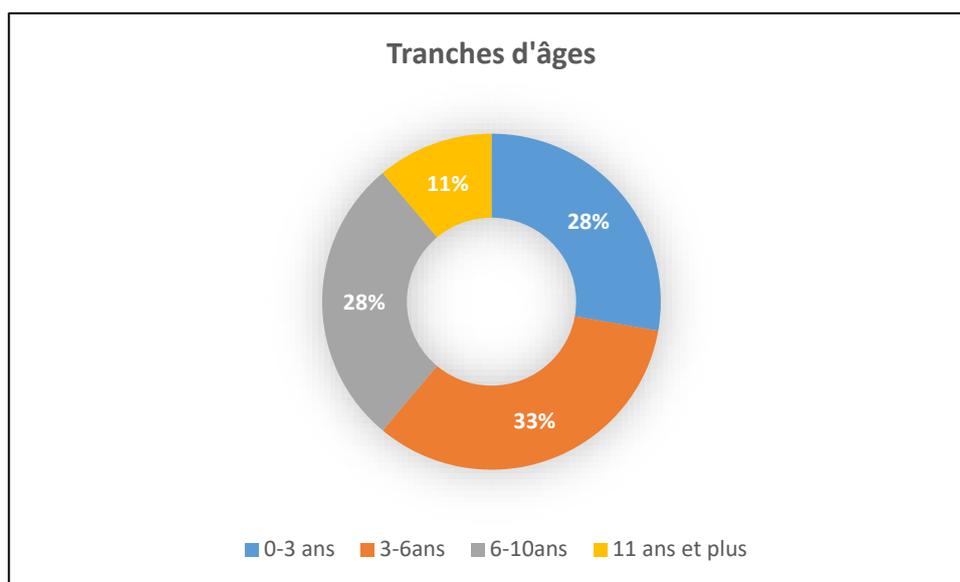
Le PRH45 peut être amené à être de nouveau interpellé suite à une évolution de situation.

#### 4. Territoire et population

##### 4.1 Tranche d'âge

Sur 5 mois, parmi les enfants concernés par un projet d'inclusion, nous pouvons observer une prépondérance des accompagnements pour les enfants de 3-6ans, 33% soit 12 enfants.

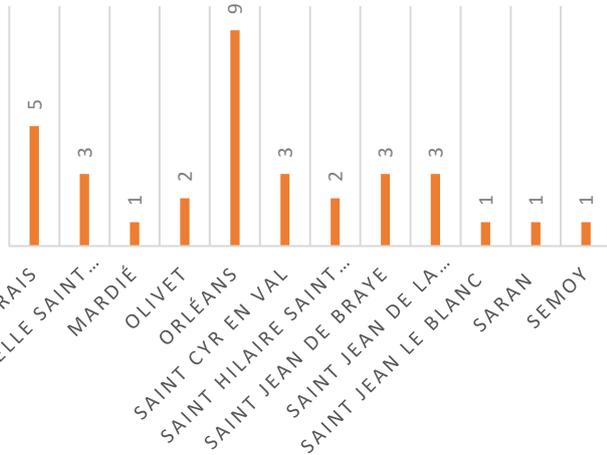
Nous constatons une équivalence exacte entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et d'enfants qui ont entre 6 et 10 ans soit 28% environ 10 enfants.



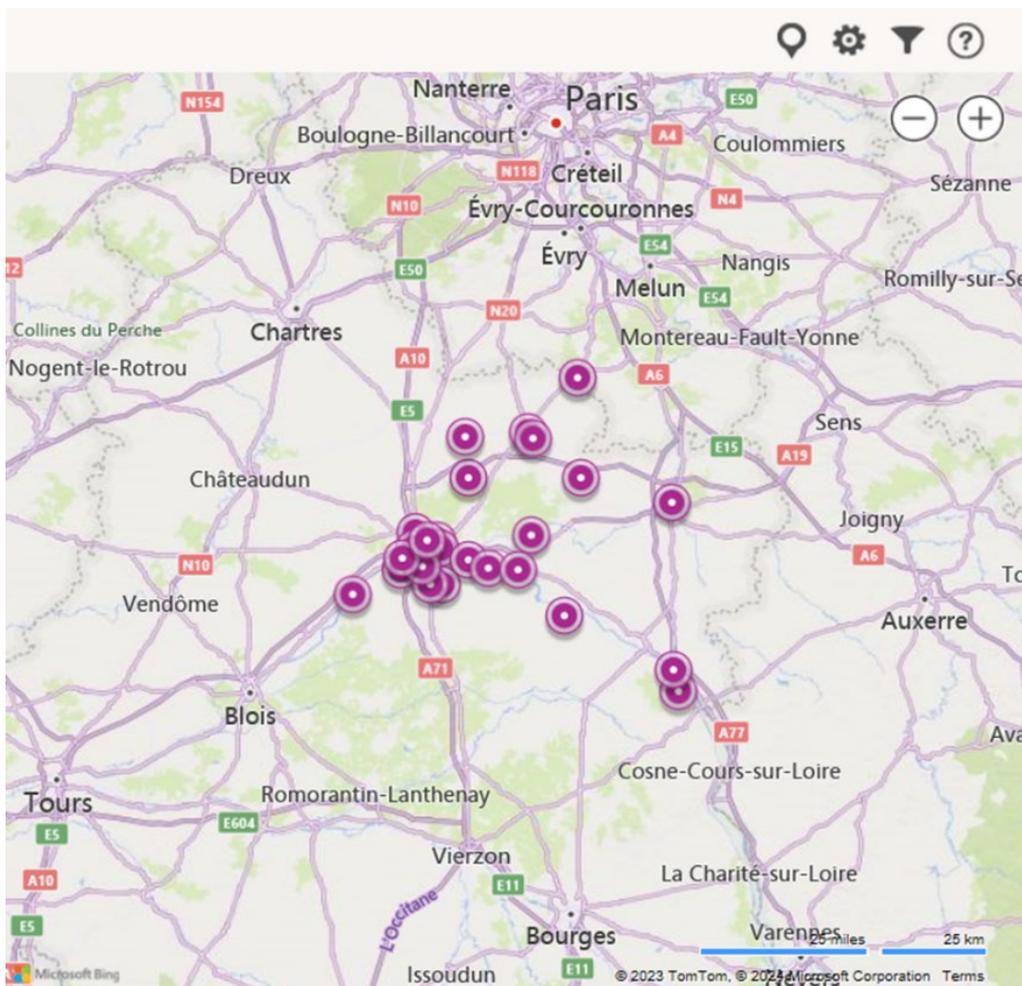
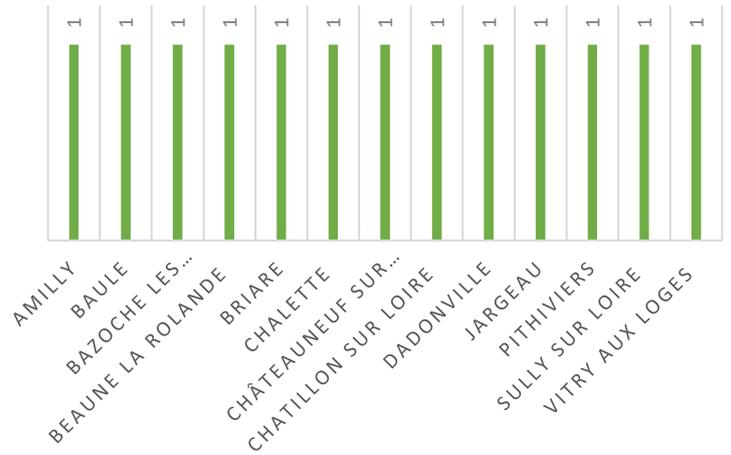
##### 4.2 Cartographie

Nous observons une dominance d'accompagnements réalisés sur la métropole orléanaise, soit 34 sollicitations. Le PRH45 a pu également intervenir sur des communes hors métropole, de façon plus rare, plus précisément sur le territoire Nord du département (le Pithiverais) et sur le territoire du Montargois. Au total, 13 sollicitations ont été comptabilisées.

## ORLÉANS MÉTROPOLE

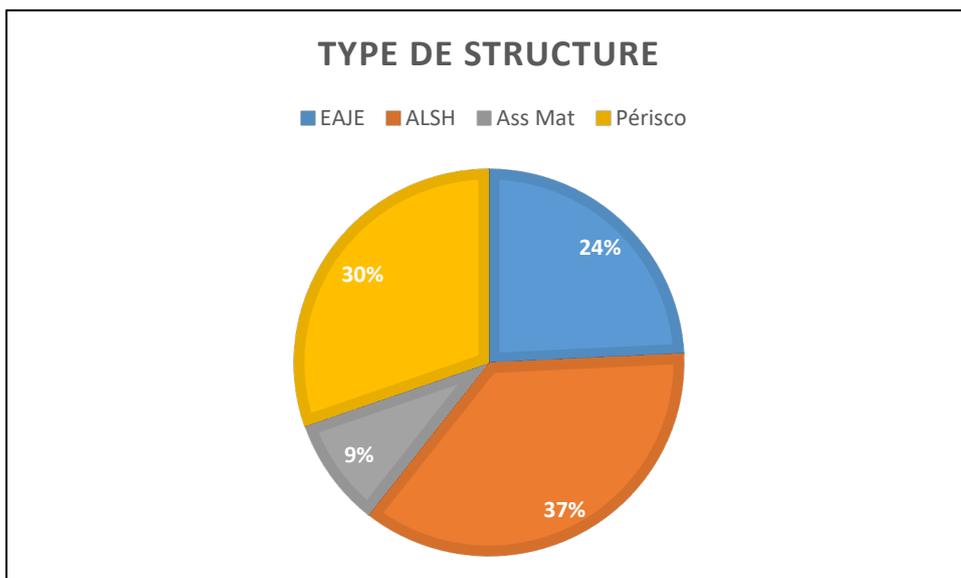


## HORS MÉTROPOLE



### 4.3 Type de structure

En majorité, les sollicitations faites au PRH45 portent principalement sur des demandes d'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) et également sur les temps périscolaires (matin, pause méridienne et soir). Pour ce qui est des établissements du jeune enfant, il s'agit généralement des demandes de modes de garde et des demandes temps d'observation avec restitution.



## 5. Évaluation

Depuis la reprise du PRH45 de juillet 2023, nous constatons un nombre croissant sur presque l'ensemble des missions du dispositif.

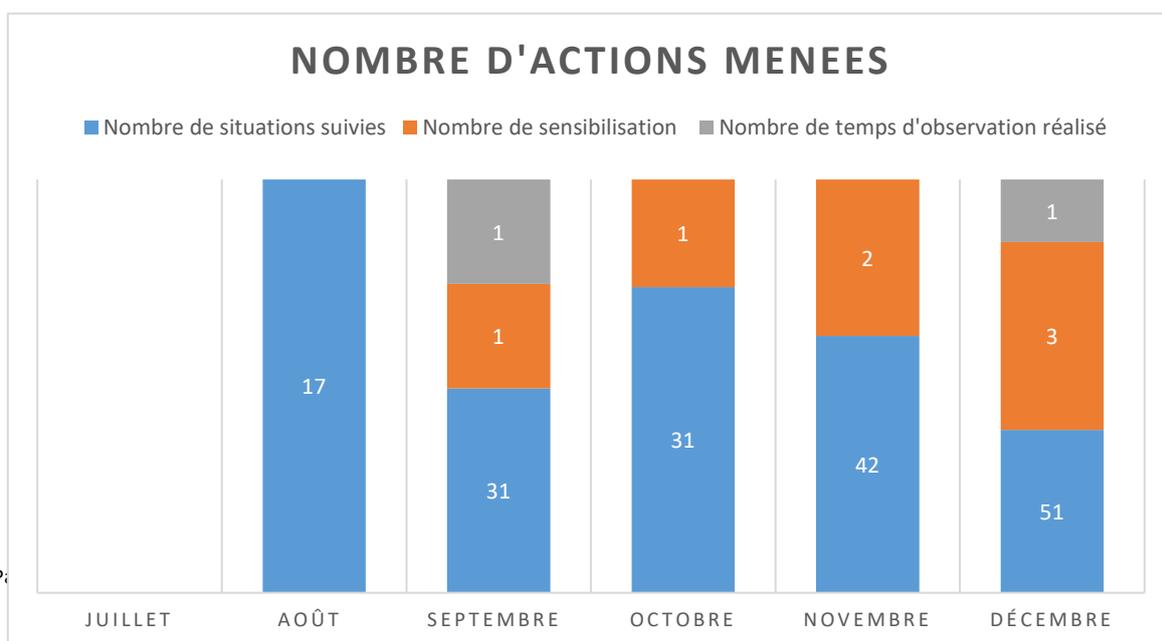
Le nombre de situations suivies a considérablement augmenté de 67%, nous sommes passés de 17 en août à 51 au mois de décembre.

En ce qui concerne les interventions de sensibilisations nous en avons réalisé environ 1.5 par mois sur cette période de 4 mois.

Pour ce qui est de ces deux temps d'observations, l'un réalisé dans une crèche de Sully sur Loire et l'autre réalisé dans une école primaire à la Chapelle Saint Mesmin, cela représente le redémarrage des actions du PRH sur cette période. En ce début d'année 2024 nous en comptabilisons 5 entre janvier et mars.

### 5.1 Les points forts

Une reprise du dispositif le 17 juillet 2023, depuis nous nous apercevons que l'activité a bien repris et qu'avec le travail en réseau qui a été réalisé par les sollicitations et les rencontres des partenaires le Pôle Ressources Handicap 45 a de nouveau une certaine visibilité.



L'aspect partenarial a été redynamisé par la rencontre des équipes pluridisciplinaires du Département, par des supports de communication envoyé à la PMI, par les rencontres des responsables enfance jeunesse des mairies et également des agents faisant partie des CCAS.

Le PRH45 a de nouveau été invité pour participer à une journée PRH Région qui s'est déroulée le 30 novembre 2023 à Tours avec la présence des équipes des PRH28, PRH37, PRH41. Cette mise en réseau et ces journées de rassemblement sont amenées à se réitérer.

Les objectifs de nos rencontres PRH Région Centre Val de Loire :

- Échange de pratique et de partage
- Définition du réseau PRH
- Partage et co-construction des outils
- Réflexion sur un évènement PRH Régional
- Échange sur le fonctionnement et sur les leviers présents sur le territoire, et sur les partenaires (dont les politiques)
- Construction d'un projet / d'un budget pour l'évènement
- Partage sur les enjeux

La prochaine journée PRH Région est prévue pour le 21 mars 2024 à Orléans, au sein des locaux de la CAF, avec la présence des PRH28, PRH37, PRH41 et PRH18.

La réactualisation des supports de communication va permettre au PRH45 d'être davantage connu par la réalisation d'un nouveau flyer, d'une mise à jour du site internet avec quelques réajustements et de nouveaux outils pour dynamiser les réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram.

## 5.2 Les points à travailler

Poursuite du développement partenarial (communes, répartition territoire)

Renouvellement d'une campagne de communication

Développement de la formation pour les partenaires

À ce jour, n'a pas eu à beaucoup travailler avec les clubs sportifs présents dans les communes.

Il n'y a pas eu de réel accompagnement dans la recherche de séjour adapté.

## 6. Les perspectives

**Pour l'année 2024, les objectifs du PRH se déclinent en quatre axes majeurs<sup>1</sup> :**

### **L'accompagnement des familles**

Le déploiement du dispositif en 2023 a montré une nette hausse de l'activité. En 2024, nous aurons pour objectif de poursuivre cette croissance d'activité. En effet les nombreuses sollicitations montrent un réel besoin sur le territoire que le PRH a pour ambition de répondre du mieux que possible.

### **Le partenariat**

---

<sup>1</sup> Cf fiches actions 2024

Notre objectif en 2024 sera de rendre encore plus visible le PRH auprès des acteurs du droit commun et de poursuivre les actions de sensibilisation, afin de faciliter l'accueil des enfants au sein de leurs structures

Le PRH45 va travailler différentes collaborations notamment avec la DRAJES, le Comité Départemental Sport Adapté du Loiret, le Conseil Départemental (événement autour de la parentalité), EPE45, C360 etc...

#### **Communication**

Un travail sur l'actualisation des outils de communication a démarré en 2024 et sera finalisé durant l'année. Cela prend en compte le site internet ainsi que les supports matériels à destination des familles et des partenaires.

Une diffusion ciblée sera effectuée sur l'ensemble du territoire.

#### **L'accès à la formation**

Dans les perspectives, le PRH pourra actualiser et développer ses connaissances au sujet des différents outils qui existent pour notamment évaluer les compétences de communication réceptive d'enfants avec autisme.

Le PRH pourra développer des partenariats afin de pouvoir proposer des journées formation aux différents professionnels qui le souhaitent.

Fiche action :

Constat	Objectifs	Actions
Connaissance du dispositif	1. Poursuivre la présentation du PRH	1.1 Répertorier les besoins territoire montargois – giennois 1.2 Présentation sur l'ensemble des EP de l'ADS, CCAS, PMI, Mairie
Partenariat	1. Construire un livret pour l'accueil inclusif ACM avec la DRAJES 2. Clarifier les actions de nos partenaires travaillant sur le même champ d'intervention 3. Construire une charte de fonctionnement PRH région centre val de loire	1. Établir un calendrier avec la DRAJES 2. Rencontrer ASTUS et réaliser un temps de travail 3. Créer le réseau PRH région centre val de loire – échéancier à l'année de rencontre PRH région
Intervention de sensibilisation	1. Accentuer les interventions auprès des assistantes maternelles	1. Solliciter Relais Petite Enfance pour proposer des interventions de sensibilisation
Communication	1. Se rendre visible sur les réseaux sociaux	1. Poursuivre la diffusion sur les différents réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
Demande d'aide humaine sur les structures de droits communs	1. Faciliter l'accueil inclusif dans les structures de droits communs	1. Créer une charte (budgétisation, modalités)
Formation	1. Actualiser et développer les connaissances	1. Formation comvoor 2. Apporter une ressource de formation pour les partenaires